

EDITO- RIAL

Une fois n'est pas coutume, démarrons ce septième Regard sur le mal-logement en Europe avec une note positive : pour la première fois dans l'histoire de l'Union européenne, depuis juin 2021, un objectif d'éradication du sans-abrisme à l'horizon 2030 a été signé et engage formellement tous les Etats membres de l'Union européenne.

L'alarme que nous tirons depuis des années a donc été en partie entendue : en partie seulement, car dans le sillon de la crise sanitaire, si certains gouvernements ont intégré des mesures sur le logement dans leur plan de relance, si certaines municipalités ont pris de nouvelles initiatives pour amorcer le virage nécessaire à la mise en œuvre du droit au logement pour tous et toutes, cette mise en action reste très insuffisante et bien loin à ce stade de permettre d'atteindre ce nouvel objectif essentiel pour toutes les personnes sans-abri.

Nous l'avons toujours affirmé, le logement n'est pas une île isolée et déconnectée des autres enjeux : la dangereuse fragilisation des ménages à faibles revenus, le creusement des inégalités, la flambée inédite des coûts de l'énergie, les indispensables objectifs de transition écologique et de neutralité climatique, l'accueil des personnes réfugiées, sont autant de défis face auxquels l'avenir de l'Union européenne reste incertain. Garantir l'accès de l'ensemble de la population à des logements abordables et respectueux de l'environnement fait sans conteste partie des principales réponses publiques qui doivent être déployées face à ces défis.

Parmi les transformations essentielles à opérer dans le champ du logement, le déploiement de politiques de prévention qui permettront d'éviter de retrouver les niveaux d'expulsions locatives inquiétants que nous avons connu avant la pandémie sont essentielles ; elles

doivent permettre d'accompagner et de sécuriser les ménages vulnérables, ceux qui ont fait l'objet de protections temporaires pendant la pandémie mais ceux aussi qui risquent d'être encore davantage fragilisés par le contexte inflationniste que nous connaissons. L'expulsion ne peut plus, à un moment où la lutte contre la privation de domicile devient une priorité au niveau européen, continuer à être banalisée comme elle l'est aujourd'hui dans nombre de pays européens. L'expulsion sans solution de relogement doit devenir l'exception.

Considérant que l'augmentation du nombre de personnes confrontées au mal-logement ou à la privation de domicile est, entre autres, le fruit d'un marché du logement dysfonctionnel, les solutions résident par ailleurs dans des réponses structurelles : tant sur le plan de la rénovation thermique et de la production de logements dignes, abordables et adéquats, que sur l'investissement dans le logement social ou l'accessibilité financière du secteur locatif privé.

Les transformations qui s'imposent concernent directement les responsables politiques, les administrations centrales et locales, mais elles doivent aussi associer les acteurs économiques, les acteurs privés du secteur qui doivent considérer à leur juste mesure les dégâts provoqués par le mal-logement ; sans oublier la société civile et l'ensemble des européens sans qui ces transformations peineront à changer d'échelle.

Nous n'avons ni le temps, ni le droit d'attendre d'être au cœur de la catastrophe écologique et sociale pour agir, lorsque nous en avons à la fois la mesure et les moyens..

Freek Spinnewijn

Directeur de la FEANTSA

Christophe Robert

Délégué Général de la Fondation Abbé Pierre